GOWLINGS

1, Place Ville Marie
37e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 3P4
Tél : (514) 878-9641
Téléc : (514) 878-1450
www.gowlings.com

Pierre Legault
Ligne directe : (514) 392-9599
Adjoint(e) : (514) 878-1041, poste 65251
pierre.legault@gowlings.com

Montréal, le 1er octobre 2007

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité afin d'obtenir la désignation de coordonnateur de la fiabilité au Québec pour sa direction contrôle des mouvements d'énergie (R-3625-2007)
Notre dossier : L94110085

Chère consœur,

La présente donne suite à la réception vendredi dernier du document proposé par le Transporteur à titre de Code de Conduite du Coordonnateur de la fiabilité.

Tel qu'il ressort de cette lettre du 28 septembre 2007 soumise par les procureurs du Transporteur, Énergie La Lièvre s.e.c. (ci-après « **ELL** ») a demandé (en date du 10 septembre 2007) à ce qu'une version anglaise du Code de Conduite soit déposée afin de permettre à son expert, monsieur Ben Li (déjà entendu par la Régie sur cette question) de prendre connaissance du texte proposé et de soumettre ses commentaires et suggestions.

Nous comprenons qu'une version anglaise sera déposée incessamment par le Transporteur. Toutefois, vu l'échéancier établi par la Régie il ne sera pas possible pour ELL de soumettre les commentaires de son expert dans le délai fixé.

Une fois que la version anglaise sera déposée par le Transporteur, un délai d'une semaine sera requis pour obtenir les commentaires de notre expert et nous considérons qu'un délai additionnel pour la traduction de ceux-ci et la préparation de nos propres observations sera nécessaire.

Par conséquent, nous demandons à la Régie de bien vouloir accorder à ELL une extension de l'échéancier équivalent à 10 jours ouvrables à compter du dépôt de la version anglaise du code de conduite par le Transporteur.

Nous apprécierions que vous nous fassiez part de la position de la Régie à cet égard et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING LAFLEUR HENDERSON s.r.l.

Pierre Legault

PL/st
c.c.: intervenants